PACTE MONDIAL DE L'ONU
Communication sur le Progrès City One 2014

En adhérant au Pacte Mondial de l'ONU en 2004, le Groupe City One s'est engagé à en respecter, faire respecter et au-delà à promouvoir les 10 principes du Global Compact dans les différents domaines que sont les droits de l'homme, les normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Le Groupe City One et ses filiales travaillent quotidiennement pour mettre en valeur ces principes et faire en sorte qu'ils soient partagés et adoptés par le plus grand nombre.

Aujourd'hui, le Groupe City One renouvelle ses engagements envers les dix principes du Global Compact pour l'année 2014.

Nicolas LIXI
Président Groupe City One

LES DROITS DE L'HOMME

Principe n°1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence

City One se veut comme une entreprise vectrice de valeurs fortes et promeut ces principes. Pour cela elle encourage ses partenaires à adopter cette vision des choses. Ainsi, le partenaire Tenue de City One s'est formellement engagé à assurer une juste rémunération de leur travail aux producteurs et travailleurs dans les ateliers de fabrication. Dans le même esprit, City One demande à ses fournisseurs de garantir le respect des droits fondamentaux des personnes, notamment en refusant l'exploitation des enfants, le travail forcé et l'esclavage.
Tous les ans City One évalue ses fournisseurs et s'attache à cette occasion à rappeler les principes fondamentaux des droits de l'homme.
De son côté le groupe City One met à disposition de l'ensemble de ses salariés des formations et un book de formation rappelant et enseignant les meilleurs moyens de se prémunir contre le stress et les troubles musculo-squelettiques faisant reculer de plus de 20 % les pathologies de ce type.

LES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Principe n°6 : Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Au-delà de l'obligation légale de favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, c'est le regard sur la différence que le groupe City One souhaite faire évoluer. Dans cette optique, City One s'est investi dans la promotion de l'emploi des personnes en situation de handicap et a lancé en septembre 2013 une campagne de recrutement à destination de ces travailleurs afin de donner encore plus de sens à ses engagements. Afin de sensibiliser l'ensemble des salariés la campagne a été mise en place grâce à l'engagement des employés de City One qui ont prêté leur image pour cette campagne. L'objectif est double : lutter contre la discrimination en matière

d'emploi et faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise.

Avec le même esprit et la volonté de favoriser l'insertion des personnes en difficultés et ainsi lutter contre toute forme de discrimination, City One, au travers de sa filiale City Services et de son centre de formation Escales de France, collabore depuis plus de huit ans avec l'association JEREMY afin de former des demandeurs d'emploi aux métiers de l'aérien sur les plateformes de Roissy –Charles de Gaulle et d'Orly. C'est ainsi 192 stagiaires qui ont été formés au métier d'Agent d'Escale Commercial, 6720 heures de formation ayant été dispensées.

Formation	Nombre d'heures de formation dispensées	Nombre de stagiaires formés
Agent d'escale commercial	6 720,00 (environ 35 heures de formation par stagiaire)	192 (soit 24 stagiaires par an)

L'ENVIRONNEMENT

Principe n°8 : Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

City One reconnaît ses responsabilités particulières en matière d'environnement et fixe ses objectifs en conformité avec les principes du développement durable.
Le Groupe City One met ainsi en place en interne des actions concrètes afin de diminuer l'impact de son activité sur l'environnement. Dans tous les domaines d'activités du groupe chaque salarié est incité à réfléchir sur son propre comportement afin de se demander en quoi il influe sur l'environnement, de façon à minimiser les conséquences néfastes chaque fois que possible.
Afin de valoriser cet engagement et de promouvoir la nécessaire responsabilité de l'entreprise en matière d'environnement City One a décidé pour la première fois en 2014 et ce de façon totalement volontaire et proactive, de faire expertiser sa politique RSE. Pour effectuer cette évaluation le groupe City One a choisi de faire appel à un organisme indépendant spécialisé dans l'évaluation des pratiques Développement Durable : EcoVadis
Cet organisme a évalué précisément le niveau d'engagement RSE de City One et nous a décerné le niveau « bronze » témoignant de notre engagement notamment dans le domaine de l'environnement.

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe n°10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

City One a décidé de réaliser en 2014 un code d'éthique formel qui est l'expression de ses valeurs et qui énonce des principes et des modes de fonctionnement dans lesquels chacun peut se reconnaitre et s'épanouir. En exprimant clairement son éthique City One fait savoir aussi bien à ses clients, qu'à ses collaborateurs ou ses

partenaires que la réussite repose sur la confiance, que celle-ci se mérite et s'entretient. C'est fort de ce principe que City One incite activement tous ses partenaires à refuser toute forme de corruption, à garantir la fiabilité des informations financières échangées et à éviter toute forme de conflit d'intérêts. Ce code d'éthique est porté à la connaissance de toutes parties prenantes de City One.

Nos perspectives pour l'année 2015

City One s'engage à développer l'ensemble de ses engagements tant le domaine des droits de l'homme que dans l'application des normes internationales du travail. Par ailleurs la prise en compte de l'environnement sera un levier essentiel dans la politique de responsabilité sociétale de City One afin que chacun se sente valorisé et acteur des progrès de demain en accord avec les enjeux fondamentaux du monde.

Présentation de City One

Créé en 1991 par Sophie PECRIAUX, et présidé actuellement par Nicolas LIXI, également Président du SNPA, le Groupe City One est l'un des acteurs majeurs des métiers de l'accueil sur le plan national.

Nos domaines de compétences : l'accueil en entreprise et services associés, l'accueil événementiel, l'animation et promotion des ventes, l'accueil en milieu aéroportuaire et ferroviaire.

Quelques chiffres pour 2013 :

- 117 millions d'euros de chiffre d'affaires
- 3 200 collaborateurs en équivalents temps plein
- 14 implantations en France : Paris, Montigny-le-Bretonneux, Roissy, Lille, Le Havre, Rennes, Nantes, Blois, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nice, Lyon, Strasbourg
- 2 implantations en Europe : Bruxelles, Luxembourg

Contact

Anne-Sophie CARBONNAUX, Directrice commerciale
144 boulevard Péreire - 75017 Paris
Standard : 01 55 37 34 34 Fax : 01 55 37 34 42
Courriel : anne-sophie.carbonnaux@cityone.fr
Site : www.cityone.fr